

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4189-2022
PHASE 3

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INTRAGAZ – CAUSE TARIFAIRE 2023-2033

INTRAGAZ, s. en c.

Demanderes

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ),
un Regroupement comprenant les organismes
suivants : l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec
(ÉSQ).

Intervenant

**APPROBATION RÉTROACTIVEMENT AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023
D'UN CAVALIER TARIFAIRE RELIÉ AUX PROJETS D'OPTIMISATION DES SITES DE
POINTE-DU-LAC (PDL) ET DE SAINT-FLAVIEN (SFL)
AUX FINS DE MODIFIER À COMPTER DE CETTE DATE
L'ACTUEL TARIF PROVISOIRE UNIQUE D'INTRAGAZ
POUR LE SERVICE D'EMMAGASINAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL
À CES DEUX SITES POUR LA PÉRIODE 2023-2032**

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle, Analyste
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)

Le 8 novembre 2024

Régie de l'énergie - Dossier R-4189-2022 - Intragaz s.e.c. – Cause tarifaire 2023-2032
Phase 3 - Approbation rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 d'un cavalier tarifaire relié aux projets
d'optimisation PDL et SFL

Pièce RTIEÉ-3 - Document 1

Approbation rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 d'un cavalier tarifaire relié aux projets d'optimisation
Jean Schiettekatte, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
L'APPROBATION RÉTROACTIVEMENT AU 1 ^{ER} NOVEMBRE 2023 D'UN CAVALIER TARIFAIRE RELIÉ AUX PROJETS D'OPTIMISATION PDL ET SFL	2
CONCLUSION.....	8

Régie de l'énergie - Dossier R-4189-2022 - Intragaz s.e.c. – Cause tarifaire 2023-2032
Phase 3 - Approbation rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 d'un cavalier tarifaire relié aux projets d'optimisation PDL et SFL

Pièce RTIEÉ-3 - Document 1

Approbation rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 d'un cavalier tarifaire relié aux projets d'optimisation
Jean Schiettekatte, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le début du numéro réfère à la présente Phase 3.

RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-3-1

L'APPROBATION RÉTROACTIVEMENT AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 D'UN CAVALIER TARIFAIRE RELIÉ AUX PROJETS D'OPTIMISATION PDL ET SFL

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les coûts réels des *Projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac (PDL) et de Saint-Flavien (SFL)* présentés par Intragaz aux fins de modifier rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 l'actuel tarif provisoire unique d'Intragaz pour le service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à ces deux sites pour la période 2023-2032. Leur dépassement se retrouve à l'intérieur de la contingence de +15% à -15% qui est de l'ordre de grandeur de celui propre aux estimés d'ingénierie de catégorie 3, fourchette que SÉ-AQLPA avait supporté dans sa recommandation 1.2.2. au dossier R-4157-2021, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0012. Memoire.](#)

PRÉSENTATION

1 - Intragaz a logé auprès de la Régie de l'énergie, en la présente Phase 3 du Dossier R-4189-2022, une [8^{ème} demande modifiée B-0153](#) le 9 octobre 2024, visant l'approbation rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 d'un cavalier tarifaire relié aux *Projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac (PDL) et de Saint-Flavien (SFL)* aux fins de modifier à compter de cette date l'actuel tarif provisoire unique pour le service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à ces deux sites pour la période 2023-2032.

2 - La présente constitue le mémoire du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* en cette Phase 3 de ce dossier.

L'APPROBATION RÉTROACTIVEMENT AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 D'UN CAVALIER TARIFAIRE RELIÉ AUX PROJETS D'OPTIMISATION PDL ET SFL

3 - À la [Pièce B-0158, Intragaz-1, Doc.8.2](#), Tableaux 3 et 4, Intragaz présente les écarts entre ses coûts budgétaires et réels pour ses *Projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac (PDL) et de Saint-Flavien (SFL)* :

3

Tableau 3

		Projet PDL En milliers (000 \$)									
		Réels			Budget ¹			Écarts			
		Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Total	Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Total	Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Coûts total immobilisations	%
4	Description										
5	Servitudes et aménagements	822	39	861	571	31	602	251	8	259	43,1%
6	Équipements de puits	1 796	86	1 882	1 583	86	1 669	213	(0)	213	12,8%
7	Conduites de collecte	866	41	908	980	53	1 033	(113)	(12)	(125)	-12,1%
8	Mécanique et tuyauterie station	2 288	109	2 398	1 404	76	1 480	885	33	918	62,0%
9	Bâtiments	744	36	780	667	36	703	77	(1)	77	10,9%
10	Électricité	1 361	65	1 426	503	27	531	857	38	895	168,6%
11	Compression	5 885	281	6 166	5 706	310	6 016	180	(30)	150	2,5%
12	Déshydratation	2 217	106	2 323	2 146	117	2 263	71	(11)	60	2,7%
13	Bouilloire	1 347	64	1 411	1 027	56	1 083	320	8	329	30,3%
14	Instrumentation	1 010	48	1 058	1 250	68	1 318	(240)	(20)	(260)	-19,7%
15	Outillage	41	2	43	34	2	36	6	0	7	18,9%
16	Stimulation de puits	606	29	635	539	29	569	66	(0)	66	11,6%
17	Frais réglementaires autorisation	32	2	33	60	3	63	(28)	(2)	(30)	-47,6%
18	Total Projet PDL	19 015	907	19 922	16 469	896	17 364	2 546	11	2 558	14,7%

19 ⁽¹⁾ Voir B-0007, R-4189-2022, Intragaz-1, Document 2, Annexe 2.1.2, Lignes 15 à 29

7

Tableau 4

		Projet SFL En milliers (000 \$)									
		Réels			Budget ¹			Écarts			
		Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Total	Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Total	Coût d'acquisition	Coût en capital capitalisé	Coûts total immobilisations	%
4	Description										
5	Servitudes et aménagements	539	17	555	772	31	803	(233)	(14)	(248)	-30,8%
6	Mécanique et tuyauterie station	2 076	65	2 140	1 380	55	1 435	696	9	705	49,1%
7	Bâtiments	1 038	32	1 070	625	25	650	413	7	420	64,6%
8	Électricité	3 941	123	4 064	3 800	102	3 902	141	20	161	4,1%
9	Compression	6 068	189	6 257	4 753	128	4 880	1 315	61	1 376	28,2%
10	Déshydratation	723	22	745	743	30	773	(20)	(7)	(27)	-3,5%
11	Bouilloire	371	12	383	437	18	454	(65)	(6)	(71)	-15,7%
12	Instrumentation	208	6	215	390	16	405	(182)	(9)	(191)	-47,0%
13	Outillage	34	1	35	35	1	37	(1)	(0)	(2)	-4,4%
14	Frais réglementaires autorisation	30	1	31	60	2	62	(30)	(1)	(31)	-50,5%
15	Subvention	(473)		(473)	(286)	102	(186)	(184)	(102)	(286)	153,7%
16	Total Projet SFL	14 555	468	15 023	12 705	511	13 216	1 850	(43)	1 807	13,7%

17 ⁽¹⁾ Voir B-0007, R-4189-2022, Intragaz-1, Document 2, Annexe 2.1.2, Lignes 30 à 42

4 - Nous notons un écart de 14,7 % pour le projet de PDL et de 13,75 pour le projet de SFL.

5 - En réponse 1.3.1 à SÉ-AQLPA au Dossier R-4157-2021, [B-0029, Intragaz-3, Doc. 1](#), page 7 à 10, Intragaz répondait aux préoccupations de SÉ-AQLPA quant aux « pressions inflationnistes importantes » notamment quant au coût des matériaux. Intragaz avait alors indiqué se doter d'une contingence de 15 % pour ces projets :

DOSSIER R-4157-2021

QUESTION 1.3.1 DE SÉ-AQLPA À INTRAGAZ

Nous sommes préoccupés par l'optimisme d'Intragaz quant à différentes hypothèses aux références i) et ii) dont le coût des matériaux et l'inflation. La référence iii) prévoit plutôt des pressions inflationnistes importantes tant sur les prix que les coûts. Est-ce que d'autres scénarios d'inflation ont été considérés ? Est-ce que d'autres estimés de coûts ont été considérés à part du 15 % ?

RÉPONSE 1.3.1 D'INTRAGAZ À SÉ-AQLPA

Intragaz désire rappeler que les coûts estimés des principales composantes du Projet Pointe-du-Lac, représentant environ 50 % des coûts totaux, ont été établis à la suite d'appels d'offres auprès de trois fournisseurs (Intragaz-1, Document 1, page 22 de 33, lignes 5 à 7). Ce pourcentage est de 40 % dans le cadre du Projet Saint-Flavien (Intragaz-1, Document 1, page 23 de 33, lignes 2 à 4). Intragaz a utilisé une inflation de 2 % dans ses estimations de coûts des projets. **Elle a cependant inclus aux prévisions de coûts des projets une contingence de 15 % qui offre une protection contre les incertitudes, telles que le taux d'inflation. D'autres estimés de coûts n'ont pas été considérés.**

[Souligné en caractère gras par nous]

6 - En réponse 3.1.1 au RTIEÉ ([Pièce B-0162, Intragaz-4, Document 3](#)), Intragaz nous confirme qu'un l'intervalle de -15% à +15% (*propre aux estimés d'ingénierie de « classe 3 » ou « classe C »*) était considéré acceptable lors de la planification budgétaire fondée sur ces estimés :

QUESTION 3.1.1 DU RTIEÉ À INTRAGAZ

À la référence ii) Intragaz présente les résultats des deux projets aux Tableaux 3 et 4. Veuillez indiquer quel pourcentage d'inflation avait été utilisé dans la colonne Budget pour chacun des postes. **Veuillez aussi préciser quelle évaluation de classe de coût avait été utilisée dans les coûts de cette colonne budget (Classe C ou D).**

RÉPONSE 3.1.1 D'INTRAGAZ AU RTIEÉ

Intragaz réitère qu'une inflation de 2 % a été utilisée lors de l'établissement des budgets. **Les coûts estimés étaient de classe 3 (Type budgétaire) avec un intervalle de - 15 % à + 15 %.**

[Souligné en caractère gras par nous]

7 - Le risque d'écart de coûts de - 15 % à + 15 % qu'avait alors considéré acceptable Intragaz se situe dans l'ordre de grandeur des paramètres propres aux estimés de classe 3 de l'Association for the Advancement of Cost Engineering (AACE) dans **AACE**, *AACE international recommended practice no. 18R-97 - Cost estimate classification system – as applied in engineering, procurement, and construction for the process industries TCM framework: 7.3 – Cost estimating and budgeting - rev. november 29, 2011,* [file:///C:/Users/Webmestre/Downloads/appendix_e - annex 7.2 - classification system cost estimate matrix.pdf](file:///C:/Users/Webmestre/Downloads/appendix_e_-_annex_7.2_-_classification_system_cost_estimate_matrix.pdf) :

*For the purposes of this addendum, the term process industries is assumed to include **firms involved with the manufacturing and production of chemicals, petrochemicals, and hydrocarbon processing.** The common thread among these industries (for the purpose of estimate classification) is their reliance on process flow diagrams (PFDs) and piping and instrument diagrams (P&IDs) as primary scope defining documents. These documents are key deliverables in determining the degree of project definition, and thus the extent and maturity of estimate input information.*

Estimates for process facilities center on mechanical and chemical process equipment, and they have significant amounts of piping, instrumentation, and process controls involved. As such, this addendum may apply to portions of other industries, such as pharmaceutical, utility, metallurgical, converting, and similar industries. Specific addendums addressing these industries may be developed over time. [...]

This guideline reflects generally-accepted cost engineering practices. This addendum was based upon the practices of a wide range of companies in the process industries from around the world, as well as published references and standards. Company and public standards were solicited and reviewed, and the practices were found to have significant commonalities. These classifications are also supported by empirical process industry research of systemic risks and their correlation with cost growth and schedule slip [8].

8. AACE International, Recommended Practice 42R-08, Risk Analysis and Contingency Determination Using Parametric Estimating, AACE International, Morgantown, WV, (latest revision).

COST ESTIMATE CLASSIFICATION MATRIX FOR THE PROCESS INDUSTRIES

ESTIMATE CLASS	Primary Characteristic	Secondary Characteristic		
	MATURITY LEVEL OF PROJECT DEFINITION DELIVERABLES Expressed as % of complete definition	END USAGE Typical purpose of estimate	METHODOLOGY Typical estimating method	EXPECTED ACCURACY RANGE Typical variation in low and high ranges ^[a]
Class 5	0% to 2%	Concept screening	Capacity factored, parametric models, judgment, or analogy	L: -20% to -50% H: +30% to +100%
Class 4	1% to 15%	Study or feasibility	Equipment factored or parametric models	L: -15% to -30% H: +20% to +50%
Class 3	10% to 40%	Budget authorization or control	Semi-detailed unit costs with assembly level line items	L: -10% to -20% H: +10% to +30%
Class 2	30% to 75%	Control or bid/tender	Detailed unit cost with forced detailed take-off	L: -5% to -15% H: +5% to +20%
Class 1	65% to 100%	Check estimate or bid/tender	Detailed unit cost with detailed take-off	L: -3% to -10% H: +3% to +15%

Notes: [a] The state of process technology, availability of applicable reference cost data, and many other risks affect the range markedly. The +/- value represents typical percentage variation of actual costs from the cost estimate after application of contingency (typically at a 50% level of confidence) for given scope.

[Souligné en caractère gras par nous]

8 - Les coûts réels des Projets d'optimisation PDL et SFL, avec des écarts par rapport à l'estimé budgétaire de 14,7% pour le projet de PDL et de 13,75% pour le projet de SFL, **se retrouvent donc dans l'intervalle d'écart maximum +15% que SÉ-AQLPA avait appuyé dans sa recommandation 1.2.2. au dossier R-4157-2021, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0012. Memoire](#), Page 19 :**

DOSSIER R-4157-2021

SÉ-AQLPA - RECOMMANDATION NO. 1.2.2

LES HYPOTHÈSES DE PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES – L'INFLATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir les sommaires financiers des projets de PDL et SFL avec une prévision inflation plus modérée de l'ordre de 2 %, ce qui est plus conservateur que les prévisions du Financial Times **car Intragaz considère que la contingence de 15% qu'elle a prévue tient compte des variations éventuelles à la hausse de l'inflation.**

[Souligné en caractère gras par nous]

9 - Le RTIEÉ recommande donc à Régie de l'énergie d'approuver ces coûts réels des Projets d'optimisation PDL et SFL présentés par Intragaz, aux fins de modifier rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 l'actuel tarif provisoire unique d'Intragaz pour le service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à ces deux sites pour la période 2023-2032.

10 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-3-1**L'APPROBATION RÉTROACTIVEMENT AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 D'UN CAVALIER TARIFAIRE RELIÉ AUX PROJETS D'OPTIMISATION PDL ET SFL**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le cavalier tarifaire des coûts réels des *Projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac (PDL) et de Saint-Flavien (SFL)*, présentés par Intragaz, aux fins de modifier rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 l'actuel tarif provisoire unique d'Intragaz pour le service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à ces deux sites pour la période 2023-2032. Leur dépassement se retrouve à l'intérieur de la contingence de +15% à -15% qui est de l'ordre de grandeur de celui propre aux estimés d'ingénierie de catégorie 3, fourchette que SÉ-AQLPA avait supporté dans sa recommandation 1.2.2. au dossier R-4157-2021, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0012. Memoire.](#)

CONCLUSION

11 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir les recommandations exprimées au présentes.

12 - Le tout, respectueusement soumis.
